



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

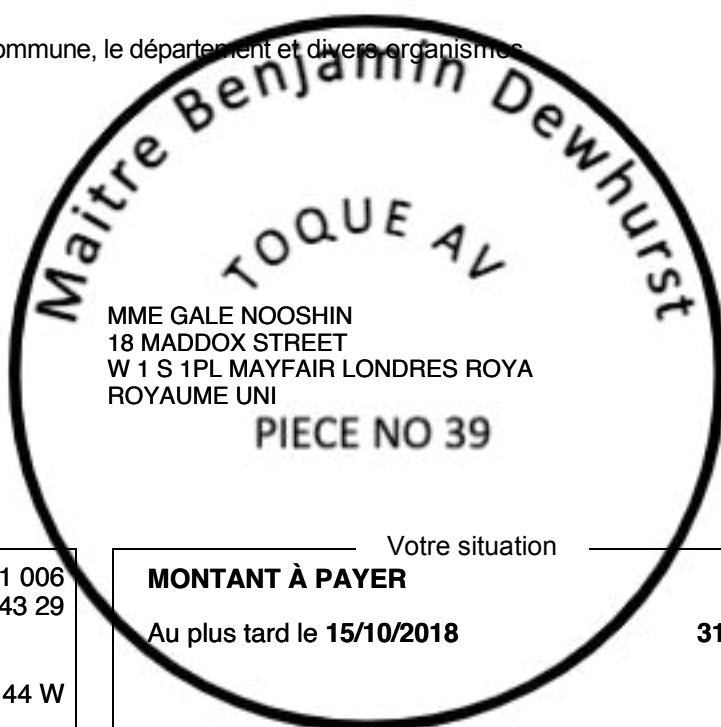
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2018

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

En 2019, vous devrez obligatoirement payer par prélèvement mensuel ou à l'échéance ou par paiement en ligne pour tout montant dû supérieur à 300 €.



Vos références

Numéro fiscal (N) : 11 37 856 481 006
Référence de l'avis : 18 76 4075343 29

Numéro de propriétaire : 178 R00144 W

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 0351 MCTC2W
MME RAZZAGHI KHAMSI NOOSHIN

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 06/08/2018
Date de mise en recouvrement : 31/08/2018

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le **15/10/2018**

310,00 €

Vous êtes redevable du montant figurant dans le cadre « Votre situation » (montant à payer).

Si vous avez opté pour l'avis d'impôt en ligne, vous devez payer :

- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone ou courriel **uniquement pour adhérer au prélèvement à l'échéance** (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 01/10/2018.

Pour 2019, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

76015

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**
- ⇒ **Par téléphone** :
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011* - Courriel : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)
- ⇒ **Sur place** :
 Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
 Pour obtenir des réponses plus détaillées :
 • Sur le paiement de votre impôt :
 SIP ELBEUF
 31 RUE HENRY BP 340 - 76500 ELBEUF
 Tél : 02 35 77 80 60

 • Sur le montant de votre impôt :
 CELLULE FONCIERE MUTUALISEE
 21 QUAI JEAN MOULIN BP 1002 - 76007 ROUEN CEDEX 1
 Tél : 02 32 18 92 27

*(Service 0,06 €/ min + prix appel)

Département : 76 SEINE MARITIME

Commune : 178 CLEON

TF 2018		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2017	21,37 %	%	%	25,36 %	0,126 %	5,74 %	%	
	Taux 2018	21,37 %	%	%	25,36 %	0,126 %	6,51 %	%	
	Adresse	423 RUE DE BEDANNE							
	Base ①	560			560	560	560		
	Cotisation	120			142	1	36		299
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
Propriétés non bâties	Cotisations								
	2017	118			140	1	32		
	2018	120			142	1	36		299
	Variation	+1,69 %	%	%	+1,43 %	0 %	+12,50 %	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2017	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations								
	2017								
Base « État »	2018								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base « État »							Droit proportionnel :		
Base « collectivité »							Droit fixe :		
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			11
						Dégrèvement « Habitation principale »			
						Dégrèvement JA « état »			
						Dégrèvement JA « Collectivité »			
Références administratives : 760 51 085 015 178 178 T L						Montant de votre impôt :			310